RÉPUBLIQUE FRANÇAISE bude MONET

MINISTERE

SECRETARIAT D'STAT A LA CULTURE

ARRÊTÉ

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTO !

A M. BOURGUIGHON

DES BATTMENTS DE FRANCE

FEXAMMENTO CASES A SAMBLES A SEGMENTON

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue

ARRETE

Article ler: Est imperite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'ancienne propriété de Claude Monet située à GIVERNY (Eure), figurant au cadastre, section C, sous les numéros 847 d'une contenance de 7 a 18 ca, 848 d'une contenance de 66 a 16 ca, 849 d'une contenance de 7 a 97 ca et 850 d'une contenance de 17 a 64 ca et section D, sous le numéro 218 d'une contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée des section D, sous le numéro 218 d'une contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée des section D, sous le numéro 218 d'une contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée des section D, sous le numéro 218 d'une contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée des sections de la contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée des sections de la contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée des sections de la contanance de 79 a 15 ca et appartenant à libertée de claude Monet située

Celle-ci en est propriétaire par acte passé le 5 décembre 1968 devant Maître BOURDON, notaire à ABONDANT (Eure-et-Loir) et publié au bureau des Hypothèques des ANDELYS (Eure) le 13 mars 1969, volume 1525, n° 17.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3: Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, 10 26 AV. 1978

the Assolution,

· · ':ation

e origues

P/le Secrétaire d'Etat et par d'agation

Le Directeur du Cabinet

Gérard MONTASSIER

Signé: R. COMBE

Département :
EURE

Commune :
GIVERNY

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1500

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan vis par le cent
LES ANDE
8 RUE SE
27705 LES
tél. 02 32 s
cdif.les-an

Date d'édition : 22/08/2014 (fuseau horaire de Paris) Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LES ANDELYS 8 RUE SELLENICK 27705 27705 LES ANDELYS tél. 02 32 54 76 00 -fax 02 32 54 76 01 cdif.les-andelys@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

